

Jean Baubérot, *La laïcité expliquée à M. Sarkozy...et à ceux qui écrivent ses discours*, Albin Michel, 2008, 258 p., 16 euros.

J.B., historien et sociologue des religions, protestant, est titulaire de la chaire d'« Histoire et de sociologie de la laïcité » à l'École pratique des hautes études, auteur de nombreux livres sur la laïcité et son histoire, a été membre de la commission Stasi sur la laïcité. Le titre fait allusion à deux conseillers, Emmanuelle Mignon, élève des Jésuites, et Philippe Verdin, jeune dominicain. Écrit sur un ton polémique après les deux discours de Latran (30.12.2007) et de Riyad (14.01.2008), cet ouvrage se réfère aussi à deux livres de N.S. *La République, les religions, l'espérance* (Cerf, 2004), et *Libre*, (Laffont, 2001). B. explicite une pensée réactionnaire et cléricale, politique avant tout, mise en forme par un entourage traditionaliste. Il signale aussi chez S. des propos sagement laïques, ce qui engendre des contradictions... dont personne ne s'étonnera.

L'erreur et la faute de S. est 1°) de brouiller les rôles : le Président n'est pas élu pour être un maître de spiritualité. « Au fondement de la laïcité se trouve l'incompétence foncière de l'État (et donc de son chef) en matière de religion. » (p.11) 2°) de fonder ses convictions sur des contre-vérités historiques.

N.S. : « *Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'expérience.* » Propos néo-cléricaux qui se situent dans la droite ligne de la religion civile prônée par Jean-Jacques Rousseau dans *Le Contrat social* (« Que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs ») et par les défenseurs du Concordat qui veulent maintenir l'autorité du gouvernement sur le clergé, et considèrent que les idées morales d'origine religieuse sont des idées socialement nécessaires. Ferry (début des années 1880) se situe à l'opposé de cette conception en combattant : 1°) les cléricaux (la foi, selon lui, doit être un choix personnel ; si elle devient une affaire d'État, on tombe dans le cléralisme), 2°) les antireligieux (la morale religieuse ne doit pas être remplacée par une morale antireligieuse : la morale laïque est une morale horizontale, différente et compatible avec diverses options verticales en matière philosophique et religieuse), 3°) les partisans d'une religion civile (Ferry est antijacobin).

N.S. : « *S'il existe une morale humaine indépendante de la morale religieuse, la République a intérêt à ce qu'il existe une réflexion morale inspirée de convictions religieuses. D'abord, parce que la morale laïque risque toujours de s'épuiser ou de se changer en fanatisme quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini. Ensuite et surtout, parce qu'une morale dépourvue de liens avec la transcendance est davantage exposée aux contingences historiques et finalement à la*

facilité. » La morale laïque doit être une morale partagée dont les principes, bases du lien social, sont Liberté, Égalité, Fraternité (à eux seuls, ils sont porteurs d'espérance) et sa transmission est d'abord assurée par l'exemple. Faut-il du « *charisme* » ? Surtout pas ! Celui du maître ferait perdre à ses élèves l'esprit de libre examen. Baubérot, citant John Rawls, sépare le juste (équité dans l'organisation sociale, acceptée par l'ensemble du peuple, *laos* en grec- de là, laïque) du bien (conception propre à un individu, un groupe, une communauté). Le « bien commun » fournit les bases pour vivre ensemble, dans le respect du bien de chacun, dans la mesure où celui-ci n'empiète pas sur la conception du bien d'autrui (au jeu social, il faut des règles). « La morale laïque possède nécessairement un vide en son milieu » (p.85). « *Fanatisme* » ? L'histoire montre que les religions en ont été et en sont porteuses plus que la morale laïque !

N.S. : [Les actions humaines, leurs petites et grandes espérances] « *ne répondent pas pour autant aux questions fondamentales de l'être humain sur le sens de la vie et sur le mystère de la mort* ». Ferry, l'agnostique, disait au contraire de la morale laïque, « C'est une moralité qui se tient debout toute seule ». L'option démocratique est le pari (un peu fou, selon B.) que l'être humain est libre et responsable. Or, selon N.S., la vertu est toujours récompensée ici-bas, il n'y a pas de ratés, l'échec de l'individu révèle que certaines qualités lui ont fait défaut. Il s'agit là de l'option idéologique d'un individu (légitime dans le débat démocratique), mais qui, en régime laïque, ne saurait être officialisée dans le discours d'un Président. Il faut séparer le public (l'institutionnel), du privé (« socialement facultatif, volontaire, libre [...], sphère de l'individu et de l'associatif », p. 103). Les groupements religieux doivent donc s'organiser de manière associative et leurs ressources symboliques ne doivent d'ailleurs jamais englober tout l'individu. C'est ce que pensait Jaurès, qui a eu raison, du moins à long terme. Aujourd'hui, dans nos sociétés multiculturelles, la solution est encore plus difficile à trouver.

N.S. : un « *dieu transcendant qui est dans le cœur de chaque homme* » Il s'agit là d'un dieu déconfessionnalisé de religion civile. « *Même celui qui affirme ne pas croire ne peut soutenir en même temps qu'il ne s'interroge pas sur l'essentiel* ». Certes, mais pourquoi ce ton dépréciatif pour celui qui ne croit pas ? « *Le fait spirituel, c'est la tendance naturelle de tous les hommes à rechercher une transcendance.* » Il y aurait à dire sur le mot « naturelle » ; quant à la transcendance (politique, sociale, collective), elle ne saurait qu'être horizontale. « *Le fait religieux, c'est la réponse des religions à cette aspiration*

fondamentale » Confusion du spirituel et du religieux. Au fond, c'est la religion civile américaine : il est impossible qu'un incroyant s'installe à la Maison blanche et qu'il ne prête pas serment sur la Bible. Elle trouve son origine dans la Déclaration d'indépendance de 1776 : un Dieu déconfessionnalisé est l'auteur des droits de l'homme. Quant à la laïcité de la République américaine, elle vient de la Constitution dont le 1^{er} amendement sépare les Églises et l'État.

N.S. : « *Les racines de la France sont essentiellement chrétiennes.* » En fait, la France possède deux fondements mythiques antagoniques (les USA n'en ont qu'un). Le premier est le baptême de Clovis « *premier souverain chrétien* ». Mais a) Il n'y a pas encore de France à cette date, b) Tous les autres chefs barbares sont déjà chrétiens mais ariens (Jésus n'est pas de même nature que le Père) ; en somme, notre Président fait un choix théologique qui rejette les ariens en enfer !! Le second événement, N.S. le reconnaît, c'est « *la laïcité [qui] est également un fait incontournable dans notre pays* » Mais, dans son livre d'entretiens de 2004, N.S. commet deux contresens : 1) Concernant la loi de 1905, il compatit aux souffrances que la mise en œuvre de la laïcité « *a provoquées en France chez les catholiques, chez les prêtres, dans les congrégations avant comme après 1905* ». Or, la lutte contre les congrégations (parfois excessive du point de vue même de la laïcité) date du début des années 1880, de la loi sur les associations de 1901 (dont les congrégations sont exclues) et de celle de 1904 (interdiction faite aux congréganistes d'enseigner), donc d'avant la Loi de Séparation. Celle-ci, avec Clémenceau et surtout Briand et Jaurès, est élaborée dans un esprit d'apaisement. 2) « *Je sais que l'interprétation de la loi 1905 comme un texte de liberté, de neutralité est en partie une reconstruction rétrospective du passé* ». Or, la crise des inventaires a été brève et localisée, l'opposition à la loi de 1905 est venue du pape plus que des évêques de France et en 1907-1908 une succession de lois a désamorcé les conflits.

Autres manipulations de l'histoire. 1°) Pour S. c'est le sacrifice des prêtres et religieux dans la Grande Guerre qui a « *désarmé l'anticléricalisme* ». C'est plutôt l'apaisement voulu par la République qui a permis l'Union sacrée ! 2°) « *La laïcité ne saurait être la négation du passé. Elle n'a pas le pouvoir de couper la France de ses racines chrétiennes. Elle a tenté de le faire.* » Confusion entre, d'une part, la laïcité tolérante de Ferry et de 1905, et d'autre part, la politique (jacobine) de la Révolution qui visait à la production d'un homme nouveau. 3°) Autre exemple (N.S., *Libre*, 2001) : *[on ne peut pas]* « *réparer le clocher de l'église* » alors qu'il est possible de « *subventionner le club de judo* ». Erreur,

puisque tout le monde sait (n'entrons pas dans les détails), que l'entretien des églises construites avant 1905 est assurée par l'État et les communes

Après une conclusion où il condense son propos de manière plaisante en dix commandements, Baubérot adresse deux lettres. La première aux « croyants sincèrement partisans de la laïcité, mais tentés par les sirènes sarkozystes » d'une « *laïcité positive* ». Si des mises à jour de la loi de 1905 peuvent être envisagées, « elles doivent tendre à un maximum de liberté égale, dans le respect de l'ordre public démocratique » (p.227). Et non pas à aider les religions à répondre à la sécularisation (qui relève du social : perte de pertinence du religieux dans les mentalités, les conduites, etc.) en leur reconnaissant un statut privilégié (ce qui relève du politique, de l'institutionnel). Une Église, en droit laïque, n'est pas une institution qui fonctionne au pouvoir, à l'imposition, mais une association : qui fonctionne à l'autorité, c'est-à-dire à la persuasion intérieure (p.197).

La seconde lettre s'adresse « aux partisans de la laïcité sans épithète. Au discours conservateur et clérical de S. ne doit pas répondre un discours archaïque se contentant de se référer aux Lumières. En effet, S. a prévu l'objection : depuis les Lumières, l'Europe « *a mis successivement ses espoirs dans l'émancipation des individus, dans la démocratie, dans le progrès technique, dans l'amélioration des conditions économiques et sociales, dans la morale laïque. Elle s'est fourvoyée gravement dans le communisme et dans le nazisme. Aucune de ses différentes perspectives – que je ne mets évidemment pas sur le même plan - n'a été en mesure de combler le besoin profond des hommes et des femmes de trouver un sens à l'existence.* » Ce genre de propos est « socialement crédible » selon B., car « le progrès technique et scientifique s'est déconnecté du progrès social et moral ». Aujourd'hui, la laïcité doit se construire « par le bas, ancrée dans la diversité pluriculturelle de la société civile. »

Il y a bien d'autres choses dans ce livre. Une analyse critique des travaux de la commission Machelon installée par Sarkozy (p.198-215). Des propos peu agréables sur le Parti socialiste : 1°) Son « jeu peu reluisant », quand il refuse de toucher à la loi de 1905, tout en l'assouplissant au profit des seuls catholiques : accord de L. Jospin avec le Saint-Siège fin 2001 (p.199), « dialogue institutionnel régulier » instauré au début de 2002 (p. 187-8), initiative ambiguë car « institutionnelle » (délégation d'évêques... conduites par le nonce apostolique). 2°) L'attitude de F. Hollande venant conclure des séances de travail sur le sujet sans avoir participé à la discussion...

J. Gavaille (mai 2007)